



Développement socio-économique innovant, financement et numérisation : Défis et opportunités pour les Organismes de bassins d'Afrique de l'Ouest

Table ronde virtuelle avec la

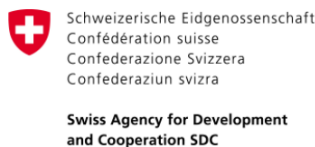


29 Septembre 2022

Rapport de synthèse



Avec le support de



Remerciements

La table ronde virtuelle du think tank avec la Tennessee Valley Authority (TVA) est la sixième d'une série codirigée par le Geneva Water Hub (GWH) et le Pôle Eau Dakar (PED) pour explorer comment de nouvelles approches en matière de développement socio-économique, de financement et de transformation numérique peuvent soutenir les OBV en tant qu'artisans de la paix et accélérateurs du développement durable.

Les organisateurs tiennent à remercier les cadres supérieurs de Tennessee Valley Authority (TVA) pour avoir partagé leur expériences et leurs expertises avec les participants de la table ronde, notamment Erin Cardin (relations extérieures), Joshua Carlon (directeur, finance d'entreprise), James Everett (directeur principal, River Forecast Center), Harry Schmidt (directeur, opérations sur le terrain), Heidi Smith (directrice, affaires mondiales) et Tiffany Smith (directrice principale).

La série de six tables rondes a été gérée par Christophe Bösch (Consultant, GWH/PED), avec Hamidou Ba (PED), Niokhor Ndour (PED), Monica Nunez (GWH), Erik Schnetzler (GWH) et Jean Willemin (GWH).

Près de 1000 participants ont pris part aux six tables rondes, qui ont bénéficiés du soutien de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) ainsi que de plusieurs partenaires régionaux et mondiaux. Parmi ceux-ci figurent l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Groupe de travail régional pour la coopération transfrontière sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM), l'Institut de gestion des eaux souterraines de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-GMI), la Tennessee Valley Authority (TVA), le Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB), l'Office International de l'Eau (OIEau), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) et le Groupe des Amis sur l'Eau et la Paix basé à Genève.

Le Geneva Water Hub et le Pôle Eau Dakar remercient chaleureusement leur soutiens et leurs importantes contributions, d'autant plus que ces tables rondes ont permis d'incuber trois initiatives potentiellement transformatrices qui ont été présentées au 9ème Forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022.

Cela inclut : (1) la création par l'OMVG et l'OMVS de plateformes numériques régionales interopérables pour partager et valoriser les données, qui pourraient ensemble soutenir l'initiative du BASM ; (2) une initiative de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal (OMVS) visant à créer une [plateforme numérique participative multipartite](#) pour promouvoir l'entrepreneuriat local, la création d'emplois et la cohésion sociale, et (3) une initiative visant à étudier comment les nouvelles approches et la technologie pourraient transformer le [suivi et la gestion du cycle de l'eau du niveau local au niveau transfrontalier en Afrique de l'Ouest](#), avec le soutien de l'Organisation météorologique mondiale, de son Hydrohub soutenu par la DDC et de plusieurs autres partenaires.

¹(1) <https://www.genevawaterhub.org/news/1st-virtual-think-tank-roundtable-digital-transformation-challenges-and-opportunities-west>

(2) <https://www.genevawaterhub.org/news/2nd-virtual-think-tank-roundtable-digitalisation-water-information-systems-governance-and>

(3) <https://public.wmo.int/en/events/meetings/water-and-cyber-security-protection-of-critical-water-related-infrastructure-online>

(4) <https://www.genevawaterhub.org/news/4th-virtual-roundtable-digitalisation-transboundary-river-basin-development-organisations>

(5) <https://www.genevawaterhub.org/news/5th-virtual-roundtable-digital-transformation-transboundary-river-basin-development>

(6) <https://www.genevawaterhub.org/news/virtual-think-tank-roundtable-tennessee-valley-authority>

Résumé exécutif

Les organismes de bassins versants sont des artisans de la paix et des accélérateurs du développement durable. Nationaux ou transfrontaliers, ils sont, par construction, des plateformes multi-acteurs reliant les pays, les usagers de l'eau et les autres acteurs locaux. La mission principale des Organismes de Bassins Versants (OBV) d'Afrique de l'Ouest est *"d'accélérer le développement économique des Etats membres par le développement conjoint des opportunités offertes par le bassin"*. Leur mandat de développement intégré leur permet d'agir de manière transfrontalière, territoriale et intersectorielle pour catalyser un développement socio-économique durable et inclusif, s'adapter aux effets du changement climatique, prévenir les conflits, la pollution et les catastrophes liées à l'eau, et favoriser la convergence entre les agendas de la paix, de l'humanitaire et du développement durable.

La déclaration du Forum mondial de l'eau de Dakar (mars 2022) a appelé la Communauté internationale à renforcer les organismes de bassins versants, et le Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix a souligné leur rôle vital. Pour répondre aux défis actuels et futurs dans la région sahélienne, il est donc nécessaire de valoriser et de renforcer les capacités techniques, humaines et financières des organismes de bassins versants.

La vertu de l'eau comme vecteur de paix est déjà une réalité historique dans les bassins des fleuves Gambie (OMVG) et Sénégal (OMVS), où de grandes infrastructures ont été ou sont en cours de réalisation de manière collégiale, au bénéfice de chaque Etat membre. Le défi est donc de valoriser ces infrastructures par un développement socio-économique durable et inclusif soutenant la cohésion sociale, par le développement des communautés et du petit secteur privé afin de générer des emplois durables, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées.

Dans ce contexte, Geneva Water Hub et le Pôle Eau de Dakar ont co-organisé une table ronde pour offrir un espace d'échange entre les OBV d'Afrique de l'Ouest, la Tennessee Valley Authority (TVA) et d'autres parties prenantes intéressées. Dans les années 1960, la TVA a servi de modèle pour le développement des OBV d'Afrique de l'Ouest. Un demi-siècle plus tard, un échange d'expériences pourrait les aider à tracer une voie inclusive et durable vers la prospérité et la paix pour les décennies à venir, en tirant les leçons de leurs défis tout en valorisant leurs succès. Comme l'indique la Déclaration de vision de la prochaine conférence des Nations unies sur l'eau (2023) à New York, le modèle de développement intégré des organismes de bassins versants visant à faire de l'eau un catalyseur du développement durable et de la paix n'a jamais été aussi pertinent et devrait inspirer le monde entier.

En conséquence, les objectifs de la table ronde étaient (i) de partager et de discuter des expériences des OBV et des leçons apprises sur le développement économique, les services financiers et la gestion des cours d'eau ; (ii) d'initier un dialogue trilatéral sur les initiatives et les projets futurs en relation avec les thèmes ci-dessus, et (iii) de convenir des questions spécifiques qui pourraient être explorées lors des réunions de suivi entre le Panel de la TVA et les groupes de travail de l'OMVG et de l'OMVS.

La richesse des dialogues a donné lieu à un échange fructueux et inspirant, qui tombait à point nommé puisque les OBV participants ont récemment entrepris des actions de développement stratégique et explorent de nouveaux mécanismes de financement participatifs et communautaires comme nouveaux moyens d'accéder au marché des capitaux pour financer des investissements.

Les participants à la table ronde ont convenu de garder cette voie de dialogue ouverte et de s'engager dans une collaboration plus poussée à l'avenir. Les sujets d'intérêt particulier pour l'avenir ont été identifiés comme

suivent : les mécanismes de financement et de développement économique des OBV et la prise en compte des impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire ainsi que les catastrophes naturelles telles que les inondations. Des propositions sont en cours d'élaboration pour poursuivre et approfondir ce dialogue.

Ce rapport et résume les brèves présentations ainsi que les principales conclusions de la table ronde qui ont contribué à favoriser les bonnes relations et les échanges entre les trois OBV et les autres parties prenantes.

Table des matières

1.	Introduction	6
1.1.	Remarques introductives	8
2.	Présentations et discussions sous forme de table ronde avec les membres du panel de la TVA.....	9
2.1.	Développement économique	9
2.1.1.	Heidi Smith - Directeur, Affaires mondiales.....	9
2.1.2.	Harry Schmidt - Directeur, Opérations de terrain.....	10
2.2.	Gestion du fleuve	11
2.2.1.	James Everett - Directeur principal, Centre de prévision des fleuves.....	11
2.3.	Services financiers.....	12
2.3.1.	Joshua Carlon - Directeur, Finance d'entreprise	12
3.	Résumé de la séance de questions-réponses	13
3.1.	Messages clés basés sur l'expérience de la TVA	18
4.	Remarques conclusives et prochaines étapes	19
4.1.	Remarques conclusives.....	19
4.2.	Prochaines étapes.....	20
	Annexe 1: Ordre du jour de la table ronde virtuelle du 29 septembre 2022	21
	Annexe 2: Note d'information préparée pour la table ronde.....	22
	Annexe 3 : Liste des acronymes.....	34

1. Introduction

Ce rapport, préparé par le Geneva Water Hub (GWH), documente les échanges qui ont eu lieu lors de l'événement "Défis et opportunités du développement socio-économique durable et du financement des organismes de bassins versants d'Afrique de l'Ouest" - une table ronde virtuelle de réflexion avec la Tennessee Valley Authority et résume les brèves [présentations](#) et les principales conclusions. Cet événement a eu lieu en ligne le jeudi 29 septembre 2022.

La table ronde a réuni des acteurs institutionnels de deux organismes de bassins versants d'Afrique de l'Ouest, à savoir l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et la Tennessee Valley Authority (TVA), un OBV américain. Plus de 50 représentants de gouvernements, d'ONG ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers étaient présents.

Cet échange a semblé opportun car les deux OBV d'Afrique de l'Ouest ont récemment entrepris des actions stratégiques de développement - notamment le Plan directeur de développement intégré de l'OMVG ainsi que le premier Forum économique sur le bassin du fleuve Sénégal - et explorent de nouveaux mécanismes de financement participatifs et communautaires tels qu'une [plateforme de financement et d'appui de l'OMVS](#) pour promouvoir l'entrepreneuriat local et la création d'emplois, ainsi que des [mécanismes de financement innovants pour l'OMVG](#) afin d'exploiter les marchés de capitaux internationaux en plus des financements traditionnels.

Objectifs

Par conséquent, les objectifs de la table ronde étaient les suivants :

- Partager et discuter des expériences et des leçons apprises sur :
 - **Développement économique**, y compris les programmes de développement rural et communautaire ; incitations financières pour le développement des entreprises et la création d'emplois ;
 - **Services financiers**, y compris les options de financement, les relations avec les investisseurs et les possibilités d'investissement ;
 - **Gestion des cours d'eau et planification intégrée des ressources en eau**, y compris la lutte contre les inondations, la navigation et la gestion des terres, la gestion de l'environnement, la résilience au changement climatique...
- Plus spécifiquement, en relation avec les thèmes ci-dessus, initier un dialogue trilatéral sur les initiatives et projets futurs, voir potentiels de l'OMVG, l'OMVS et la TVA
- En conséquence, s'accorder sur les questions spécifiques qui pourraient être explorées lors de réunions de suivi entre le Panel la TVA et les groupes de travail de l'OMVG et de l'OMVS, et sur la meilleure façon de maintenir le dialogue et de continuer à collaborer et à co-apprendre, y compris par le biais d'une éventuelle réunion en présentielle.

Contexte mondial et régional

Les organismes de bassins versants sont des [artisans de la paix et des accélérateurs du développement durable](#), comme le souligne le Plan d'action de Dakar pour les bassins versant des fleuves, des lacs et des aquifères. Nationaux ou transfrontaliers, ils sont, par construction, des plateformes multi-acteurs. Ces OBV sont des lieux de dialogue, entre pays à l'échelle transfrontalière, entre usagers et acteurs de l'eau à l'échelle locale. Ce sont des structures pertinentes pour assurer une gestion commune et durable des ressources en eau de surface et souterraine et mener des actions ambitieuses d'adaptation au changement climatique.

Les organismes de bassins versants d'Afrique de l'Ouest, l'OMVG et l'OMVS, ont pour [mission](#) essentielle " d'accélérer le développement économique des Etats membres par le développement conjoint des opportunités offertes par le bassin ". Leur mandat de développement intégré leur permet d'agir de manière transfrontalière, territoriale et intersectorielle pour catalyser un développement socio-économique durable et inclusif, pour s'adapter aux effets du changement climatique, pour prévenir les conflits, la pollution et les catastrophes liées à l'eau, et pour favoriser la convergence entre les agendas de la paix, de l'humanitaire et du développement durable.

En effet, le mandat principal des organisations de bassins versants comme l'OMVS, l'OMVG et la Tennessee Valley Authority (TVA) correspond aux [trois principes fondateurs](#) de la prochaine conférence de la Décennie des Nations Unies pour l'eau 2023 à New York : ils sont par nature inclusifs, orientés vers l'action et intersectoriels ; ils valorisent l'eau en tant qu'instrument de paix et catalyseur du développement durable, car l'eau relie tous les Objectifs de développement durable (ODD).

La [Déclaration de Dakar](#) (mars 2022), qui a conclu le tout premier Forum Mondial de l'Eau en Afrique subsaharienne, a appelé la communauté internationale à "renforcer les organismes de bassins et à soutenir leurs efforts en faveur d'une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau ; à renforcer la coopération et le partenariat mutuellement bénéfiques dans la gestion des bassins transfrontaliers, y compris les bassins aquifères, notamment en encourageant l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ; et à faire du dialogue, de la coordination et de la coopération le cœur du règlement des différends, dans le véritable esprit de l'hydrodiplomatie".

Le [Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix](#) a souligné le rôle vital que les organismes de bassins versants peuvent jouer pour favoriser la diplomatie des peuples, la gestion intersectorielle de l'eau et la prise de décision, à condition que des incitations financières et autres soient mises en place pour catalyser la coopération dans le domaine de l'eau, du niveau local au niveau transfrontalier. En fait, la coopération dans le domaine de l'eau devrait émerger au niveau de la base pour générer la volonté politique nécessaire à la conclusion d'accords à un niveau plus élevé.

Tant [l'Appel de Mboumba](#) au Forum Mondial de l'Eau de Dakar que la [Table ronde de Ouagadougou](#) sur l'eau comme vecteur de paix au Sahel (juin 2021) ont souligné que pour inverser la détérioration de la sécurité au Sahel et prévenir l'émergence de nouvelles zones de fragilité, le lien de confiance entre les institutions, les autorités locales et les populations locales doit être renforcé par la mise en œuvre de leviers de développement socio-économique local.

Pour répondre aux défis actuels et futurs de la région sahélienne, il est donc nécessaire de valoriser et de renforcer les capacités techniques, humaines et financières des organismes de bassins versants tels que l'OMVG, l'OMVS et l'Autorité du bassin du Niger. La vertu de l'eau comme vecteur de paix est déjà une réalité historique dans les bassins de l'OMVG et de l'OMVS, où de grandes infrastructures ont été ou sont construites de manière collégiale, au bénéfice de chaque Etat membre.

Le défi est donc d'améliorer ces infrastructures par un développement socio-économique local, durable et inclusif soutenant la cohésion sociale, par le développement des communautés et du petit secteur privé afin de générer

des emplois durables, en particulier pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées.

Les organismes de bassins versants peuvent et doivent tirer parti des avancées récentes en matière d'approches intégratives, notamment entre l'eau et la terre, de plateformes numériques et d'économie de réseau, de mécanismes de financement innovants et de bonnes pratiques en matière de représentation et de participation des acteurs locaux au développement des bassins. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités et de développer de nouveaux instruments économiques et financiers afin que les organismes de bassins versants puissent jouer pleinement leur rôle de fédérateur, de facilitateur et de catalyseur des initiatives locales.

Dans les années 1960, la TVA a servi de modèle pour le développement de l'OMVS et de l'OMVG. Un demi-siècle plus tard, un échange d'expériences pourrait les aider à se renforcer mutuellement, en tirant les leçons de leurs difficultés tout en valorisant leurs réussites, afin de tracer une voie inclusive et durable vers la prospérité et la paix pour les décennies à venir. Comme l'indique la Déclaration de vision de la prochaine conférence des Nations unies sur l'eau (2023) à New York, le modèle de développement intégré des bassins versants visant à faire de l'eau un catalyseur du développement durable et de la paix n'a jamais été aussi pertinent et devrait inspirer le monde entier.

1.1. Remarques introductives

Mme Caroline Pellaton, Directrice des opérations chez GWH, a ouvert la table ronde et souhaité la bienvenue aux participants. Dans son introduction, elle a déclaré que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe où les tensions mondiales augmentent et où de nombreuses crises se produisent. Les pressions mondiales sur les ressources en eau augmentent, avec des implications croissantes pour la sécurité aux niveaux local, régional et mondial. Les effets du changement climatique et la dégradation consécutive des écosystèmes affectent la disponibilité et la qualité de l'eau, contribuant à l'instabilité sociale et politique qui menace la sécurité humaine en général. Le GWH est convaincu qu'il est de la plus haute importance de réunir les parties prenantes qui s'engagent en faveur d'une utilisation durable et équitable des ressources en eau afin d'assurer le développement économique, le bien-être humain et la sécurité énergétique, facteurs qui contribuent en fin de compte à renforcer la paix.

Mme Pellaton a ensuite cédé la parole à M. Niokhor Ndour, Coordinateur du Pôle Eau Dakar, qui, dans son discours d'ouverture, a fait référence à la [Déclaration de Dakar](#) (mars 2022), qui a conclu le tout premier Forum Mondial de l'Eau en Afrique sub-saharienne et a appelé la communauté internationale à " renforcer les organismes de bassins et à soutenir leurs efforts pour une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau [...] ".

M. Adamou Lamine Ndiaye, Secrétaire Général de l'OMVS, a souligné l'importance du rôle des OBV pour rassembler les gens, comme dans le cas de l'OMVS, un organisme regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal dans le but de gérer conjointement le fleuve Sénégal et son bassin versant. Ces dernières années, l'OMVS a accordé une plus grande attention à l'approche dite "nexus", qui met en évidence l'interdépendance entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire. Il a souligné que la coopération entre l'OMVS et les Etats-Unis d'Amérique existe depuis longtemps, notamment dans le domaine technique, et qu'elle a eu un effet positif sur le développement de l'OBV ouest-africain.

M. Abdoulaye Kourou Diallo, directeur de la planification et des études de l'infrastructure régionale à l'OMVG, a délivré un message au nom du secrétaire général de l'OMVG, félicitant la TVA pour ses réalisations remarquables, qui sont également pertinentes pour les OBV d'Afrique de l'Ouest. L'OMVG est actuellement en train de

développer son [Plan directeur de développement intégré](#) et est certain qu'il peut apprendre de l'expérience de la TVA. Dans cette optique, l'OMVG a un intérêt particulier pour les mécanismes de financement de la TVA et sa situation financière.

Ensuite, Mme Tiffany Smith, directrice principale à la TVA, a souligné que cette table ronde se veut un dialogue ouvert et que toutes les parties prenantes à la table peuvent apprendre et bénéficier les unes des autres. Elle a encouragé les participants à poser de nombreuses questions aux panélistes de la TVA et a déclaré qu'elle se réjouissait de poursuivre ce type d'engagement à l'avenir.

Enfin, Mme Dimka Stantchev, représentante de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Suisse au sein du Programme Mondial pour l'Eau, a déclaré que la Suisse, par le biais de l'Initiative pour la Paix Bleue, a soutenu et continue de soutenir pendant de nombreuses années les partenaires de cette initiative du monde entier qui s'intéressent à l'eau comme vecteur de paix et de développement durable. Depuis la publication du rapport du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix "*Une question de survie*" en 2017, la Suisse travaille avec ses partenaires pour mettre en œuvre les recommandations du rapport. L'[initiative de financement Blue peace UNCDF OMVG](#) en est un exemple.

2. Présentations et discussions sous forme de table ronde avec les membres du panel de la TVA

2.1. Développement économique

2.1.1. Heidi Smith - Directeur, Affaires mondiales

Mme Smith a commencé sa présentation par un aperçu de la Tennessee Valley Authority (TVA), une société fédérale des États-Unis créée par une charte du Congrès le 18 mai 1933. La TVA a été créée pour assurer et promouvoir le développement économique global du bassin versant de la rivière Tennessee par le biais de la production d'électricité, du contrôle des inondations, de l'aide à la navigation et de la fabrication d'engrais pour la production agricole. Un autre objectif était d'éradiquer la malaria, qui, à l'époque de la création de la TVA, touchait un tiers de la population du bassin du Tennessee. Mme Smith a souligné que la zone de service de la TVA est transfrontalière, s'étendant sur sept États américains, avec une superficie d'environ 80 000 miles carrés (207 199 km carrés), où vivent environ 10 millions de personnes (voir la figure 1 ci-dessous). En septembre 2022, la TVA fournit de l'électricité aux résidents et aux entreprises du bassin versant du Tennessee, en vendant son énergie à 154 compagnies d'électricité locales, à 5 clients industriels et institutionnels directs et à 12 zones d'utilité.

Le Département du développement économique de la TVA est composé de plus de 50 employés dont l'objectif principal est de préparer les communautés aux opportunités de croissance économique, en mettant l'accent sur la création d'emplois. Pour atteindre ses objectifs, le Département travaille dans trois domaines : (1) préparer les communautés qui composent la région des sept États à la croissance économique, (2) l'attraction de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements dans toute la région, et (3) le maintien des entreprises et organisations dans la région.

Le Département du développement économique cherche à recruter de manière proactive dans les marchés cibles suivants : aérospatiale et défense, produits industriels, produits de consommation, transport et fabrication connexe et fabrication avancée.

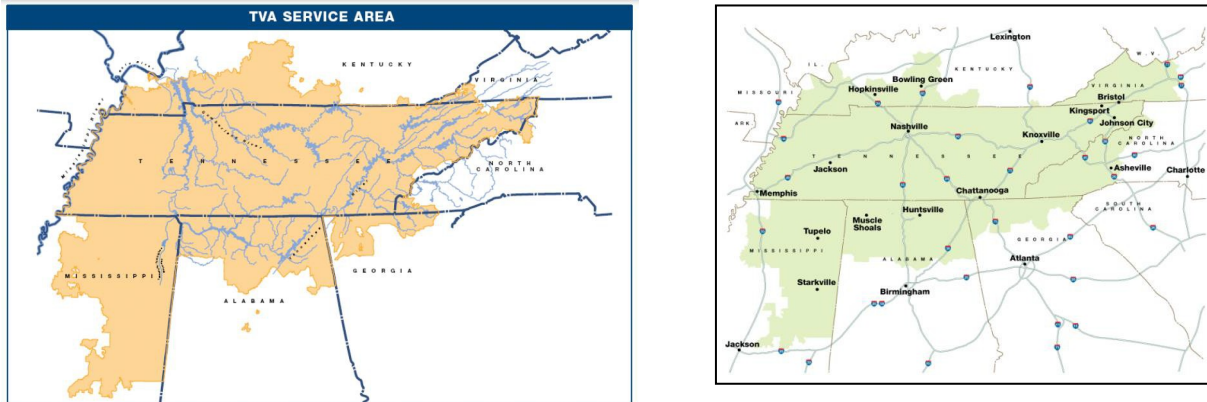


Figure 1: Cartes montrant le champ d'action de la TVA

2.1.2. Harry Schmidt - Directeur, Opérations de terrain

M. Schmidt a commencé sa présentation en notant que la TVA sert aujourd'hui de catalyseur pour le développement économique durable de la région et notamment de ses zones rurales. La région de la vallée du Tennessee étant plus rurale, à l'exception de quelques grandes villes comme Nashville ou Memphis, la TVA compte sur les 15 consultants régionaux implantés dans les communautés locales pour faciliter le travail dans toute la zone de service.

M. Schmidt a ensuite expliqué l'approche de la TVA en matière de développement de sites industriels, l'un des principaux domaines d'intervention du Département de développement économique de la TVA. À cet égard, la TVA travaille avec les gouvernements des États et les collectivités locales pour développer des sites industriels. Toutefois, il est important de noter que la TVA elle-même ne possède aucun site industriel. La TVA fournit plutôt une feuille de route et un partenariat avec les communautés locales pour développer ces sites et les rendre aptes à accueillir des clients industriels. Comme ce type de travail nécessite d'importants efforts de marketing et de communication, la TVA a créé un site internet (TVASites.com) répertoriant tous les sites industriels disponibles dans toute la vallée du Tennessee.

Outre le développement de sites industriels, le service de développement économique de la TVA se concentre également sur ses programmes d'incitation économique. L'idée de base de ces programmes est que la TVA accorde une réduction de la facture d'électricité d'une entreprise en fonction de ses investissements, du nombre d'emplois qu'elle crée et des salaires qu'elle verse à ses employés. À cet égard, la TVA applique une politique de "paiement au rendement", ce qui signifie que la TVA ne fournit pas d'avantages immédiats, mais seulement après que l'entreprise ait fait les efforts nécessaires, c'est-à-dire qu'elle ait installé ses bâtiments dans la région, embauché des employés et commencé ses activités.

M. Schmidt a conclu son intervention en décrivant brièvement les programmes de développement ruraux et communautaires qui jouent un rôle essentiel dans le département du développement économique de la TVA, notamment des programmes tels que le Rural Leadership Institute, le Rural Certified Communities Program, le Valley Workforce Institute, le Young Talent Initiative, le Community Livability et le Valley Sustainable Communities. Ces programmes reflètent largement l'engagement de la TVA à travailler de manière durable en étant inclusif et en se concentrant fortement sur le renforcement des capacités.

2.2. Gestion du fleuve

2.2.1. James Everett - Directeur principal, Centre de prévision des fleuves

M. Everett a commencé sa présentation en soulignant que la TVA exploite le réseau de la rivière Tennessee de manière intégrée. Cela signifie que la TVA tient compte des impacts de ses multiples barrages sur les utilisateurs en amont et en aval, sur l'environnement, etc. En ce sens, la TVA ne s'est pas beaucoup éloignée de son objectif initial lorsqu'elle a été créée par une loi du Congrès en 1933. À cette époque, la vallée du Tennessee connaissait de nombreuses inondations destructrices. Ainsi, l'une des principales fonctions de la construction et de la conception d'un réseau fluvial et de barrages était la lutte contre les inondations, le contrôle des affluents qui se jettent dans le fleuve Tennessee et l'aide aux régions et aux communautés qui étaient confrontées à de terribles inondations.

Aujourd'hui, la TVA poursuit toujours les trois objectifs initiaux inscrits dans la TVA Act de 1933, à savoir la navigation, la réduction des dommages causés par les inondations et la production d'électricité. Toutefois, la TVA a élargi ses objectifs opérationnels et sa portée pour inclure d'autres domaines tels que l'approvisionnement en eau, les loisirs et la qualité de l'eau.

La zone couverte par la TVA dans le système de la rivière Tennessee comprend quarante-neuf barrages, dont vingt-neuf produisent de l'énergie hydroélectrique, et vingt autres barrages qui ne produisent pas d'énergie. Tous les barrages sont gérés, et exploités par la TVA. Il y a très peu de barrages dans la zone couverte par la TVA qui ne sont pas gérés par la TVA.

En ce qui concerne la Politique d'exploitation des réservoirs de la TVA, M. Everett a déclaré qu'en 2004, la TVA a suivi un processus visant à examiner les avantages de l'exploitation des réservoirs, et notamment à déterminer s'il y avait des domaines dans lesquels la TVA pouvait apporter un plus grand bénéfice au public. La "[Reservoir Operations Study](#) - 2004 " en a résulté, et a été menée par deux groupes d'intervenants, l'un inter-agences et l'autre public. L'étude continue de servir de base aux activités opérationnelles actuelles de la TVA et est révisée périodiquement selon un cycle d'environ cinq à dix ans.

La TVA s'appuie également sur un centre de prévision fluviale qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année. Il s'agit de la plaque tournante de la TVA pour la prise de décisions concernant le système fluvial, la surveillance et les prévisions météorologiques. Le River Forecast Center utilise l'outil FEWS (Flood Early Warning Systems), développé par Deltares (un institut néerlandais de recherche appliquée dans le domaine de l'eau), qui est utilisé dans plus de 40 pays. La TVA a tiré parti de partenariats avec les services météorologiques nationaux des États-Unis (U.S. National Weather Services et d'autres organismes pour développer et adapter FEWS à l'application propre de la TVA sur une période de développement de 3 ans.

Le River Forecast Center utilise également des données de modélisation pour déterminer quelles seraient les pertes économiques dues aux inondations si l'eau n'était pas retenue par le système de barrages. La TVA estime qu'elle peut économiser environ 300 millions de dollars par an qui, sans le système de barrages, seraient perdus à cause des inondations.

La TVA partage également une grande partie de ces données sur son site web. Dans ce contexte, la TVA a

développé une "TVA Lake Info App" qui peut être utilisée, par exemple par les personnes qui veulent utiliser un lac à des fins récréatives telles que la pêche ou le canoë, etc.

2.3. Services financiers

2.3.1. Joshua Carlon - Directeur, Finance d'entreprise

La présentation de M. Carlon portait sur les finances de la TVA et sa relation avec le gouvernement fédéral américain. Comme il a été mentionné dans les présentations précédentes, la TVA est une coopération gouvernementale à part entière et pour cette raison, ainsi que pour l'historique d'exploitation de la TVA, les titres de la TVA sont généralement très bien notés (AA+ à AAA, les plus hautes cotes de crédit de tous les fournisseurs d'électricité américains). Le fait que le conseil d'administration de la TVA (composé de neuf membres nommés par le président américain) soit essentiellement chargé de fixer les prix de l'électricité de la TVA contribue à la notation de cette dernière. Cela contraste avec de nombreuses autres entreprises de services publics dont les tarifs d'électricité doivent être approuvés par un État ou une province des États-Unis. Même si les titres de la TVA ne comportent aucune garantie explicite du gouvernement américain, la TVA appartient au gouvernement et ses titres sont donc considérés comme moins risqués.

La TVA n'émet pas de titres de participation car le gouvernement est son seul actionnaire. Par conséquent, la TVA n'émet pas d'actions, mais uniquement des obligations et des billets ou des titres de créance qui ne sont pas garantis par les contribuables. Ainsi, la TVA est le plus grand fournisseur d'électricité gouvernemental à but non lucratif des États-Unis. En même temps, la TVA est entièrement autofinancée et ne reçoit aucun financement du gouvernement américain depuis 1999.

Légalement, la TVA ne peut avoir plus de 30 milliards de dollars de dettes en cours à un moment donné, et elle ne peut émettre des obligations que pour financer son programme énergétique ou refinancer des dettes existantes. La TVA est également tenue par la loi de fixer ses tarifs d'électricité à un niveau suffisant pour rembourser sa dette.

M. Carlon a poursuivi en donnant un aperçu de la situation financière de la TVA, soulignant qu'au cours des dernières années, la TVA a réussi à réduire sa dette tout en investissant des sommes importantes dans de nouveaux actifs du réseau électrique. En outre, la TVA a été en mesure de réduire son empreinte carbone en réduisant d'environ 60 % son parc de charbon en 2021 et en investissant plutôt dans l'énergie nucléaire et le gaz naturel.

3. Résumé de la séance de questions-réponses

Thèmes	Questions	Réponses des panélistes
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Qui possède les barrages de la vallée du Tennessee ? 	La zone couverte par la TVA dans le système de la rivière Tennessee comprend quarante-neuf barrages, dont vingt-neuf produisent de l'énergie hydroélectrique, et vingt autres barrages qui ne produisent pas d'énergie. Tous les barrages sont gérés et exploités par la TVA. Il y a très peu de barrages dans la zone couverte par la TVA qui ne sont pas gérés par la TVA.
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la TVA estime-t-elle le coût des dommages causés par les catastrophes naturelles qui se seraient produites sans un système de barrages ? 	Les coûts qui auraient pu être causés par des inondations mais qui ont été évités grâce au système de barrage sont calculés par modélisation. Les 300 millions de dollars par an ainsi épargnés ne concernent que les dommages structurels potentiels et ne tiennent pas compte de l'impact économique supplémentaire résultant de la perturbation des services ou d'autres infrastructures en raison des inondations
	<ul style="list-style-type: none"> • Est-il possible de coupler des outils tels que les systèmes d'alerte précoce aux inondations (FEWS) avec d'autres outils pour obtenir des prévisions à court et à long terme ? • 	La TVA utilise un certain nombre d'outils pour la gestion des réservoirs, notamment des simulations de réservoirs et des modèles hydrauliques pour déterminer les élévations de surface. En outre, la TVA a l'intention de standardiser certaines des données qu'elle reçoit dans le cadre de son projet d'étude du changement climatique. Le logiciel utilisé pour les prévisions à plus court terme et à plus long terme est le même.
	<ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle joue la TVA en matière d'agriculture ? 	L'agriculture et l'élevage constituent un aspect important des moyens de subsistance des habitants de la vallée du Tennessee. Le principal objectif de la TVA pour protéger et améliorer les opportunités agricoles est le contrôle des inondations.
	<ul style="list-style-type: none"> • La TVA travaille-t-elle aussi sur les eaux souterraines ? 	Le prélèvement des eaux souterraines est réglementé par l'État, ce qui ne fait pas partie du champ d'activités de la TVA. Cependant, étant donné que les eaux souterraines ont un impact sur les cours d'eau, la TVA tente d'en tenir compte par la surveillance et la modélisation.
Opérations et approche	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la TVA s'engage-t-il auprès des entreprises ? 	La TVA entre en contact avec les entreprises de différentes manières. Souvent, la TVA reçoit une demande officielle d'informations ou de propositions de la part d'une entreprise. Dans cette demande, l'entreprise fournit son plan de croissance et d'autres détails pertinents sur les raisons pour lesquelles elle souhaite faire des affaires dans la région. Sur la base de ces informations et en collaboration avec les différents partenaires de la TVA, la TVA poursuit ensuite les discussions avec l'entreprise. De cette façon, la TVA établit également des relations avec les entreprises au fil du temps.

	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les différents États coopèrent-ils en matière de ressources partagées ? 	<p>Ils sont tous en concurrence les uns avec les autres. Le Mississippi, par exemple, est en concurrence avec le Tennessee pour les emplois et les investissements. Nous faisons donc beaucoup de travail confidentiel. Les entreprises nous demandent souvent de signer un accord de non-divulgation, garantissant que nous ne divulguerons pas d'informations à d'autres États. Nous nous efforçons d'être transparents, mais nous prenons également la confidentialité très au sérieux. Ainsi, comme de nombreux États sont en concurrence les uns avec les autres, nous devons être justes, équitables et transparents lorsque nous travaillons avec eux.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la TVA hiérarchise-t-elle les bénéfices d'exploitation ? 	<p>Les priorités de la TVA peuvent changer à tout moment en raison des conditions météorologiques et des demandes concurrentes. En général, cependant, on peut dire que la production d'hydroélectricité peut être reléguée au second plan en faveur d'autres avantages opérationnels.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la TVA travaille-t-elle avec ses clients sur certains problèmes locaux ? 	<p>L'efficacité énergétique est un défi pour la TVA. L'une des meilleures façons d'éviter les investissements inutiles est d'encourager une utilisation plus efficace de l'électricité au niveau local, individuel. Cependant, comme la TVA ne veut pas contrôler le client final, il lui a été plus difficile d'inciter les investissements en matière d'efficacité énergétique, que ce soit par le biais de compteurs intelligents ou de programmes de rabais, etc. Les détracteurs de la TVA pointent de plus en plus du doigt ce défi et affirment que la TVA n'en fait pas assez, mais cela est en grande partie structurel. C'est parce que la TVA n'a pas de contrôle direct sur ces clients locaux. Par conséquent, l'efficacité énergétique sera une priorité pour la TVA dans les années à venir, d'autant plus que la demande d'électricité continue de croître. La TVA s'engage à répondre à la demande croissante dans un monde de plus en plus numérisé sans créer d'émissions de carbone supplémentaires.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • IPAR-Sénégal se concentre, entre autres, sur le développement rural et l'emploi des jeunes. Dans ce contexte, il serait intéressant pour IPAR de savoir si la TVA, par exemple à travers son think tank Young Talent Cabinet, a une sorte d'approche "incubateur" pour les jeunes entrepreneurs. 	<p>La TVA n'a pas sa propre approche d'incubateur pour les jeunes entrepreneurs. Au lieu de cela, la TVA s'appuie sur les agences d'État pour le développement économique, dont certaines ont des programmes de type accélérateur. Tous sont différents, avec des exigences différentes.</p> <p>Par exemple, LaunchTN.org est un "partenariat public-privé qui permet à l'écosystème des entrepreneurs du Tennessee d'activer une croissance économique durable dans le Tennessee". LaunchTN comprend un fonds d'impact mixte (public-privé) destiné à promouvoir les opportunités et l'inclusion financières pour tous les citoyens, ainsi qu'un programme de réseaux de mentors pour les entreprises en phase de démarrage.</p>

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne la gouvernance de la TVA, existe-t-il un organe de décision composé d'un comité ou quelque chose de similaire qui s'occupe des questions de répartition de l'eau dans la vallée du Tennessee ? la vallée du Tennessee ? 	<p>La TVA s'appuie sur son Etude sur l'Exploitation des Réservoirs, revue périodiquement, pour s'assurer que chacun reçoit sa part d'eau. La structure de gouvernance de la TVA a subi des changements majeurs en 2006, notamment la création d'un poste de PDG et l'attribution d'un rôle consultatif à temps partiel aux neuf membres du conseil d'administration nommés pour des raisons politiques.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • La TVA est-elle réglementée et si oui, par qui ? 	<p>La TVA est réglementée. Par exemple, la TVA est le troisième plus grand exploitant de centrales nucléaires aux États-Unis. Il existe une agence du gouvernement américain, la Nuclear Regulatory Commission (NRC), qui a compétence sur toutes les centrales nucléaires, quel que soit leur propriétaire. La TVA ne bénéficie pas d'un laissez-passer parce qu'elle est détenue à 100 % par le gouvernement américain. Par exemple, la TVA doit se conformer à toutes les exigences de la NRC pour une exploitation sûre des centrales nucléaires. En outre, un certain nombre d'autres organismes exercent une certaine surveillance sur la TVA. En outre, le conseil d'administration de la TVA doit fixer des taux d'intérêt de manière à ce que les intérêts et le principal puissent être récupérés au fil du temps, offrant ainsi un degré élevé de certitude aux détenteurs d'obligations.</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les investissements de la TVA au cours des premières années qui ont suivi sa création ? 	<p>Les premiers investissements de la TVA ont porté sur la construction de barrages destinés à produire de l'électricité.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • D'où proviennent les ressources du département de développement économique de la TVA ? 	<p>Le travail du département du développement économique, en particulier ses programmes et ses incitations, est financé par les ventes d'électricité.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMVG élabore actuellement un plan d'investissement commun transfrontalier et multisectoriel composé de projets lucratifs et moins rentables. Grâce à l'initiative de financement Blue Peace, l'OMVG prévoit d'accéder aux marchés des capitaux pour financer ce plan d'investissement. Par conséquent, l'OMVG serait certainement très intéressé par des conseils ou des suggestions de la TVA, basés sur son expérience, sur la façon de mieux gérer le risque et les obstacles potentiels dans ce processus. 	<p>Comme la TVA ne connaît pas les détails du plan, il est difficile de donner une réponse exacte à cette question. Toutefois, selon l'expérience de la TVA, la gestion et la minimisation des risques liés aux investissements se sont avérées fructueuses grâce à des échanges réguliers avec les investisseurs obligataires de la TVA. En fin de compte, les faibles taux de financement sont dus non seulement au fait que la TVA appartient au gouvernement, mais aussi au fait que les investisseurs obligataires sont très attentifs à ce dans quoi la TVA investit.</p>

<p>Risques et faiblesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les faiblesses de la TVA et quelles sont ses perspectives de développement dans le futur ? 	<p>Ce n'est peut-être pas une faiblesse, mais certainement un défi pour la TVA de réduire complètement les émissions de carbone d'ici 2035. Pour y parvenir, la TVA pourrait avoir besoin de technologies supplémentaires qui n'ont pas encore été développées. En ce qui concerne les perspectives d'avenir, la TVA reste engagée dans son plan de durabilité et dépense actuellement environ 2 à 3 milliards de dollars par an pour réduire les émissions de carbone et investir dans des alternatives plus écologiques.</p> <p>Ce qui pourrait également être interprété comme une faiblesse est le fait qu'il y a plusieurs années, la TVA était directement gérée dans ses opérations quotidiennes par des membres du conseil d'administration de la TVA nommés par des politiciens. Ainsi, le conseil d'administration de la TVA faisait essentiellement office de PDG de la société. Cette situation a été réformée au début des années 2000. Les membres du conseil, au nombre de neuf, se sont vu confier un rôle consultatif à temps partiel, tandis qu'un poste distinct de directeur général a été créé. Ce fut un changement très important et positif pour la TVA. Aujourd'hui, la TVA a un PDG qui est un expert de l'industrie, qui connaît les actifs importants de la TVA, comme l'énergie nucléaire, et qui gère les opérations quotidiennes de l'entreprise.</p> <p>Toutefois, l'une des faiblesses de la TVA reste que les membres du conseil d'administration, même s'ils sont à temps partiel et consultatifs, sont nommés par des politiciens. Par conséquent, le gouvernement américain ou le Président peut nommer quelqu'un au Conseil d'administration qui peut avoir un programme politique. Néanmoins, le fait que la TVA compte neuf membres du conseil et que les mandats sont échelonnés, ainsi que les difficultés politiques rencontrées par le Gouvernement fédéral pour nommer les membres, ont atténué ce problème dans une certaine mesure.</p> <p>Enfin, le fait que la TVA ne soit pas en situation de monopole pourrait être interprété comme une faiblesse. Après tout, les clients de la TVA ont le choix et peuvent quitter la TVA. Pour atténuer ce risque, la TVA cherche maintenant à conclure des contrats à plus long terme avec ses clients. La TVA est passée progressivement de contrats moyens de 5 ans à des contrats de 20 ans. D'un point de vue financier, cela atténue un risque important, car lorsque vous faites un investissement important dans une nouvelle centrale électrique, vous devez vous assurer que les revenus sont là pour servir la dette au fil du temps et rembourser l'investissement.</p> <p>D'autres nouveaux défis résident dans les technologies nouvelles et locales ainsi que dans le comportement et les préférences des clients locaux et des utilisateurs finaux. Les clients</p>
-------------------------------------	---	--

		<p>locaux disposent aujourd'hui de nombreuses options et peuvent installer des panneaux solaires sur les toits de leurs maisons, ajouter leur propre système de stockage d'énergie, puis se déconnecter du réseau. Mais beaucoup d'entre eux veulent encore profiter de la sécurité d'être connectés au réseau électrique.</p>
<p>Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le gel survenu au Texas en février 2021 a privé plus de 4,5 millions de clients (plus de 10 millions de personnes) d'électricité au plus fort de la crise, certains pendant plusieurs jours. Le gel a eu des effets en cascade sur d'autres services dépendant de l'électricité, notamment le traitement de l'eau potable. La TVA a-t-elle tiré des leçons de l'expérience du Texas ? 	<p>La TVA a également été confrontée à des événements météorologiques extrêmes dans le passé, notamment des vagues de chaleur, des vagues de froid, des séries de tornades, etc. qui peuvent endommager les systèmes de transmission. La TVA a donc mis en place des mécanismes pour faire face à ces impacts et réagir en conséquence. Il est important de noter que la TVA s'appuie sur un mélange de sources d'énergie, du nucléaire à l'hydroélectricité, ce qui rend le système plus résilient en temps de crise, car si une source d'énergie fait défaut, l'autre peut combler l'écart ou redémarrer les systèmes de transmission.</p>

3.1. Messages clés basés sur l'expérience de la TVA

Les séances de questions-réponses qui ont suivi chaque présentation ont reflété le large intérêt des participants à la table ronde pour des sujets allant de la gouvernance à la coopération technique et au financement. Voici une liste des messages clés qui sont ressortis des présentations et des discussions :

Sur les aspects techniques :

- La collecte, la gestion et le partage des données sont essentiels à l'établissement de prévisions adéquates, au développement agricole et à la réduction des risques de catastrophe.
- Presque tous les barrages de la vallée du Tennessee appartiennent à la TVA, mais la majorité de l'électricité produite par la TVA provient d'autres sources que l'hydroélectricité.
- Le prélèvement des eaux souterraines étant réglementé par l'État, la TVA ne travaille pas directement sur les questions liées aux eaux souterraines. Cependant, comme les eaux souterraines ont un impact sur les cours d'eau, la TVA tente d'en tenir compte par la surveillance et la modélisation.

Sur l'approche et les opérations de la TVA:

- Il est essentiel d'entretenir de bonnes relations et, si possible, des relations à long terme avec les entreprises du secteur privé, fondées sur une solide base de confiance, pour réussir à attirer et à retenir des entreprises dans la vallée du Tennessee.
- En raison de la nature transfrontalière de la vallée du Tennessee, les États américains se font parfois concurrence pour les emplois et les investissements. Il est essentiel qu'un OBV comme la TVA reste neutre dans ces cas-là et opère avec la confidentialité nécessaire vis-à-vis de ses clients tout en s'efforçant de maintenir la plus grande transparence possible.
- La TVA poursuit six objectifs, à savoir la navigation, la réduction des dommages causés par les inondations, la production d'électricité, l'approvisionnement en eau, le développement des loisirs et la qualité de l'eau. L'ordre de priorité des différents objectifs dépend des conditions météorologiques et des demandes concurrentes et peut donc changer à tout moment. En général, la production d'hydroélectricité peut être reléguée au second plan au profit d'autres avantages opérationnels.
- La TVA s'appuie sur son Etude sur l'Exploitation des Réservoirs, revue périodiquement, pour s'assurer que chacun reçoit sa part d'eau. Il est important de noter que cette étude a été menée par deux groupes d'intervenants, l'un inter-agences et l'autre public.

Sur la gouvernance de la TVA:

- La TVA est une société fédérale américaine créée par une charte du Congrès le 18 mai 1933. La structure de gouvernance de la TVA a subi d'importants changements en 2006, notamment la création d'un poste de PDG et l'attribution d'un rôle consultatif à temps partiel aux neuf membres du conseil d'administration nommés pour des raisons politiques.
- La TVA est réglementée et doit se conformer aux règles et règlements américains, tels que ceux de la NRC.

Sur le financement:

- Depuis 1999, la TVA est entièrement autofinancée et finance ses opérations par la vente d'énergie et par la vente d'obligations de la TVA.
- Étant donné que la TVA est une coopération gouvernementale détenue à 100 %, elle jouit d'une excellente cote de crédit (la cote de crédit la plus élevée de toutes les compagnies d'électricité américaines).
- Selon l'expérience de la TVA, la gestion et la minimisation des risques liés aux investissements se sont avérées fructueuses grâce à des échanges réguliers avec les investisseurs obligataires de la TVA. En fin de compte, les faibles taux de financement sont dus non seulement au fait que la TVA appartient à l'État, mais aussi au fait que les investisseurs obligataires sont très attentifs à ce dans quoi la TVA investit (par exemple, les énergies renouvelables).
- La TVA est légalement tenue de fixer ses tarifs d'électricité à un niveau suffisant pour rembourser sa dette.
- La TVA n'émet pas de titres de participation car le gouvernement est son seul actionnaire. Par conséquent, la TVA n'émet pas d'actions, mais uniquement des obligations et des billets ou des titres de créance qui ne sont pas garantis par les contribuables.

4. Remarques conclusives et prochaines étapes

4.1. Remarques conclusives

M. Jean Willemin, Responsable de projet senior au GWH, qui a modéré la table ronde virtuelle, a conclu l'événement en soulignant que le Geneva Water Hub considère cette table ronde comme un premier pas vers un dialogue continu entre les parties prenantes et souhaite promouvoir davantage l'échange et la collaboration entre les OBV et les partenaires. Il a donné la parole une dernière fois aux représentants de l'OMVS et de l'OMVG, ainsi qu'au PED, pour des remarques de clôture et leur a demandé s'ils voulaient mettre en évidence un domaine d'intérêt spécifique basé sur les contributions de l'événement.

L'OMVG a remercié le GWH d'avoir facilité cette table ronde virtuelle et a exprimé sa gratitude aux participants de la TVA pour leurs présentations et leur disponibilité pour répondre aux questions. Une question qui continuera à être de la plus haute importance pour OMVG à l'avenir est la lutte contre les inondations, car le **risque d'inondation** augmentera en raison du changement climatique et des changements associés dans le cycle hydrologique. L'OMVG s'engage à investir davantage dans la prévention des dommages causés par les inondations et les systèmes d'alerte précoce. L'OMVG espère poursuivre le dialogue avec la TVA.

L'OMVS a également remercié le GWH et la TVA et a déclaré qu'ils aimeraient approfondir, entre autres, l'aspect de l'**autofinancement** de la TVA et si un tel mécanisme serait transférable dans leur contexte. L'OMVS a également exprimé sa volonté de poursuivre sa coopération avec la TVA. La table ronde a démontré qu'il y a de nombreuses leçons à partager et que les différents organismes de bassins versants peuvent se renforcer mutuellement pour devenir plus durables et efficaces. L'OMVS a en effet beaucoup à apprendre de la TVA, mais la TVA peut certainement aussi apprendre des expériences de l'OMVG et de l'OMVS. Par conséquent, le maintien de ce dialogue serait certainement une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes impliquées.

4.2. Prochaines étapes

La richesse des dialogues au cours de cette table ronde a donné lieu à un échange fructueux et inspirant. Cet échange était particulièrement opportun car les organismes de bassins versants transfrontaliers participants ont récemment entrepris des actions stratégiques de développement et explorent de nouveaux mécanismes de financement participatif et communautaire ainsi que de nouvelles façons d'exploiter les marchés de capitaux internationaux parallèlement aux financements traditionnels.

Les participants à la table ronde ont convenu de maintenir ouverte cette voie de dialogue et de continuer à collaborer et à apprendre les uns des autres à l'avenir. Ce premier échange sera suivi de réunions plus ciblées entre le panel de la TVA et les groupes de travail de l'OMVG et de l'OMVS.

Sur la base des échanges qui ont eu lieu lors de cette table ronde, trois grands éléments mériteraient d'être explorés plus avant lors de futures réunions : (i) les mécanismes de financement et de développement économique, (ii) la réduction des risques de catastrophes, (iii) la gestion des conséquences du changement climatique. Il a également été exprimé qu'une réunion en personne serait souhaitable à un moment donné dans le futur. Des propositions sont en cours d'élaboration pour poursuivre et approfondir ce dialogue.

Annexe 1: Ordre du jour de la table ronde virtuelle du 29 septembre 2022



Défis et opportunités du développement socio-économique durable et de son financement pour les Organismes de mise en valeur de bassins ouest-africains

Table ronde virtuelle de prospective stratégique avec



Jeudi, 29 septembre 2022

14:15-17:30 (heure de Dakar/GMT), 16:15-19:30 (Genève/CEST), 10:15-13:30 (Knoxville/EST)

Projet de programme (v. 10/09/22)

14.15-14.30 **Mot de bienvenue** par les représentants des Organismes de bassin (TVA, OMVG, OMVS) et leurs partenaires (Coopération suisse, Geneva Water Hub, Pôle Eau Dakar)

Présentations et discussions en format table ronde avec le Panel de la TVA

14.30-15.30 **Développement économique** avec Heidi Smith – Director, Global Business et Harry Schmidt – Manager, Field Operations

Programmes de développement rural et communautaire de la TVA (Rural Leadership Institute, Rural Certified Communities, Valley Workforce Institute, Young Talent Initiative, Community Livability et Valley Sustainable Communities)

Incitations économiques et financières à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois de TVA (Performance Grants, InvestPrep, Workforce+, fonds d'emprunt, crédits d'investissement)

15.30-15.40 *Pause*

15.40-16.30 **Gestion des eaux** avec James Everett – Senior Manager, River Forecast Center

Planification et gestion intégrée des ressources en eaux: gestion des crues, navigation et gestion des terres, gérance environnementale, résilience au changement climatique...

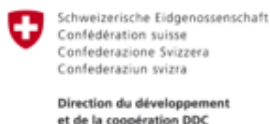
16.30-17.20 **Services financiers** avec Joshua Carlon – Director, Corporate Finance

Relations de la TVA avec les investisseurs et financements (Obligations de la TVA: Bonds, Short-Term Notes), cadre de financement durable de la TVA (Obligations vertes), ESG...

17.20-17.30 **Conclusions et prochaines étapes** par le Geneva Water Hub et le Pôle Eau Dakar

L'échange virtuel aura lieu sur invitation par Zoom avec traduction simultanée en français et en anglais. Selon l'intérêt mutuel et les ressources disponibles, cet échange initial pourrait être suivi de réunions virtuelles plus ciblées entre le Panel de la TVA et les groupes de travail à l'OMVG et à l'OMVS. Si les ressources le permettent, un échange en présentiel pourrait être prévu pour la première moitié de 2023.

Avec le soutien de



Annexe 2: Note d'information préparée pour la table ronde



Défis et opportunités du développement socio-économique durable et de son financement pour les Organismes de mise en valeur de bassins ouest-africains

Table ronde virtuelle de prospective stratégique avec



29 septembre 2022

Note d'information et liste préliminaire de questions

Introduction

Les organismes de bassins sont des artisans de paix et des accélérateurs de développement durable. Nationaux ou transfrontaliers, ils sont par construction des plateformes multi acteurs. Ils sont des lieux de dialogue, entre pays à l'échelle transfrontalière, entre usagers et acteurs directs ou indirects de l'eau à l'échelle infranationale. Dans un contexte de crise du multilatéralisme, il est donc fondamental de développer ces deux échelles de partage et de solidarité afin que l'eau puisse pleinement jouer son rôle d'instrument de paix et de prospérité, afin d'accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs) et la préparation aux défis climatiques.

La mission des Organismes ouest-africains de mise en valeur des bassins des fleuves Gambie (OMVG) et Sénégal (OMVS) est d'accélérer le développement économique des états-membres par la valorisation solidaire des opportunités offertes par le bassin. Leur mandat de mise en valeur intégrée leur permet d'agir de manière à la fois transfrontière, territoriale et intersectorielle pour catalyser le développement socio-économique durable et inclusif, pour s'adapter aux effets du changement climatique, pour prévenir les conflits, les pollutions et les désastres liés à l'eau, et pour encourager la convergence entre les agendas de la paix, de l'humanitaire et du développement durable.

En effet, le mandat principal des organismes de développement intégré de bassins comme l'OMVS, l'OMVG et la TVA correspond aux trois principes fondateurs de la prochaine Conférence de la Décennie des Nations unies de l'eau 2023 à New York : ils sont par conception inclusifs, orientés vers l'action et intersectoriels. Selon sa Vision, la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023 "sera le lieu où le secteur de l'eau et surtout d'autres secteurs démontreront que l'eau est le catalyseur et le négociateur du développement durable car elle relie tous les ODD".

La Vision¹ de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 indique en outre que bien que « l'eau puisse éloigner les différents partenaires - en tant que ressource rare ou même source de conflit - l'eau peut les rapprocher en forgeant des partenariats par des collaborations inclusives. Nous devons améliorer la gouvernance de l'eau, son financement, son évaluation ainsi que les mécanismes de collaboration d'intérêts croisés, afin de garantir un monde sûr en matière d'eau pour tous et par tous ».

La Suisse² a également souligné que la Conférence de 2023 doit placer la question de l'eau dans un contexte plus large et « adopter une approche multisectorielle de l'eau en s'adressant à d'autres secteurs pertinents, car l'eau est intrinsèquement liée aux défis mondiaux actuels, tels que la santé, la réglementation du commerce mondial, la sécurité alimentaire et énergétique, la durabilité environnementale et la résolution des conflits ».

La Déclaration³ de Dakar (mars 2022), qui a conclu le premier Forum mondial de l'eau en Afrique subsaharienne, a appelé la communauté internationale à « renforcer les organismes de bassin et à soutenir leurs efforts pour une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau ; à renforcer la coopération et le partenariat mutuellement bénéfiques dans la gestion des bassins transfrontaliers, y compris les bassins aquifères, notamment en favorisant l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ; et à faire du dialogue, de la coordination et de la coopération le cœur de la résolution des conflits, dans le véritable esprit de l'hydro-diplomatie ». De plus, le Plan d'action⁴ de Dakar pour les bassins fluviaux, lacustres et aquifères contribuera à la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar.

L'appel de Mboumba⁵ au Forum mondial de l'eau de Dakar (mars 2022) et la table ronde de Ouagadougou⁶ sur l'eau comme vecteur de paix au Sahel (juin 2021) ont souligné que c'est le renforcement du lien de confiance entre les institutions, les collectivités territoriales et les populations locales et la mise en place des leviers pour le développement socio-économique local qui pourra renverser la dégradation sécuritaire dans le Sahel et prévenir l'émergence de nouvelles zones de fragilité, principale source d'ancrage des violences armées.

A ce propos, le Panel⁷ mondial de haut niveau sur l'eau et la paix (2017) a souligné le rôle vital que les Organismes de bassins peuvent jouer pour favoriser la diplomatie citoyenne, la gestion intersectorielle de l'eau et la prise de décision, à condition que des incitations notamment financières soient mises en place pour catalyser la coopération dans le domaine de l'eau du niveau local au niveau transfrontalier. En fait, la coopération dans le domaine de l'eau devrait émerger au niveau communautaire pour générer la volonté politique nécessaire à la conclusion d'accords à un niveau plus élevé.

¹ https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-11/Vision_Statement_UN2023_Water_Conference.pdf

² https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-03/Switzerland_proposals_thematic_dialogues_UN2023WC.pdf

³ <https://www.worldwaterforum.org/en/practical-information/dakar-declaration>

⁴ <https://www.riob.org/en/news/support-dakar-action-plan-lake-river-and-aquifer-basins>

⁵ https://www.ipar.sn/IMG/pdf/appel_de_mboumba_-_voix_du_fleuve_voie_de_la_paix.pdf

⁶ <https://genevawaterhub.org/resource/report-round-table-local-actors-water-vector-peace-sahel>

⁷ https://genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/a_matter_of_survival_www.pdf

Pour répondre aux défis actuels et du futur dans la région sahélienne, il faut donc renforcer les capacités techniques, humaines et financières des Organismes de bassins comme l'OMVG, l'OMVS et l'Autorité du Bassin du Niger. La vertu de l'eau comme vecteur de paix est déjà une réalité historique pour l'OMVG et l'OMVS qui sont parvenus de manière collégiale à réaliser des infrastructures majeures profitant à chaque Etat. Le défi est donc de valoriser ces infrastructures par un développement socio-économique local durable et inclusif soutenant la cohésion sociale, par le développement communautaire et du petit secteur privé pour générer des emplois durables notamment pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées.

Les Organismes de bassins peuvent et doivent tirer profit des avancées récentes concernant les technologies et approches intégratrices notamment entre l'eau et le foncier⁸, l'économie des réseaux et des plateformes numériques, les mécanismes innovants de financement, ainsi que la participation des acteurs locaux dans le développement du bassin. Il faut donc renforcer les capacités et développer de nouveaux instruments économiques et financiers pour que les Organismes de bassins jouent pleinement leur rôle de rassembleur, de facilitateur et de catalyseur d'initiatives locales.

L'Organisme de mise en valeur du bassin de la rivière Tennessee (Tennessee Valley Authority) a servi de modèle dans les années 60 pour le développement des organismes de bassins des fleuves Gambie, Niger et Sénégal (US National Academy of Sciences, 2003). Un demi-siècle plus tard, un échange d'expériences pourrait les aider à s'inspirer mutuellement, en tirant des leçons des défis rencontrés tout en valorisant leurs réussites, pour tracer une voie inclusive et durable vers la prospérité et la paix pour les prochaines décennies. En effet, comme l'indique la Vision de la prochaine conférence des Nations unies sur l'eau en 2023 à New York, leur modèle de mise en valeur intégrée des bassins fluviaux visant à faire de l'eau un catalyseur de développement durable et de paix n'a jamais été aussi pertinent et devrait inspirer le monde.

Cet échange serait d'autant plus opportun que ces organismes ont récemment entrepris des actions stratégiques de développement – notamment le Plan⁹ directeur de développement intégré (PDDI) de l'OMVG (2022), ainsi que le premier Forum¹⁰ de l'OMVS d'échanges économiques du bassin du fleuve Sénégal (2021) – et explorent de nouveaux mécanismes de financement participatif et de proximité comme la Plateforme¹¹ de financement et d'encadrement de l'OMVS pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois ainsi que de nouveaux moyens d'accéder au marché obligataire pour financer les investissements de l'OMVG (Initiative Blue Peace Finance).

⁸ https://cda-omvs.org/wp-content/uploads/2021/12/14904_charte_fonciere_-_bassin_du_fleuve_senegal_0.pdf

⁹ <https://www.uncdf.org/fr/article/6745/un-mcanisme-de-financement-innovant-pour-la-gestion-des-ressources-naturelles-transfrontalieres-et-la-mise-en-uvre-du-pddi-de-lomvg>

¹⁰ <https://www.omvs.org/evenement/forum-dechange-economique-sur-le-bassin-du-fleuve-senegal/> et <https://bassindufleuveforum.com/>

¹¹ https://www.voixdufleuve-voiedelapaix.org/files/ugd/0d06bc_e0f79a4bfbbb47aa8c4b54217fa12fe3.pdf

Les fonctions intégrées de l'Organisme de la rivière Tennessee (TVA)

L'Organisme du bassin de la rivière Tennessee (Tennessee Valley Authority, TVA) est une société de droit privé dont l'actionnaire est l'Etat fédéral, créée le 18 mai 1933 par une charte du Congrès américain, afin de générer du développement socio-économique dans le bassin par la production d'hydro-électricité, par le contrôle des crues, par l'assistance à la navigation, par le développement agricole dont la production d'engrais, et par l'éradication du paludisme qui affectait à l'époque un tiers de la population. La TVA était un des programmes les plus ambitieux du New Deal promulgué par le Président Roosevelt après la Grande Dépression des années 30, qui envisageait la TVA comme « une société dotée des pouvoirs publics du gouvernement mais pourvue de la souplesse et de l'initiative d'une entreprise privée ».

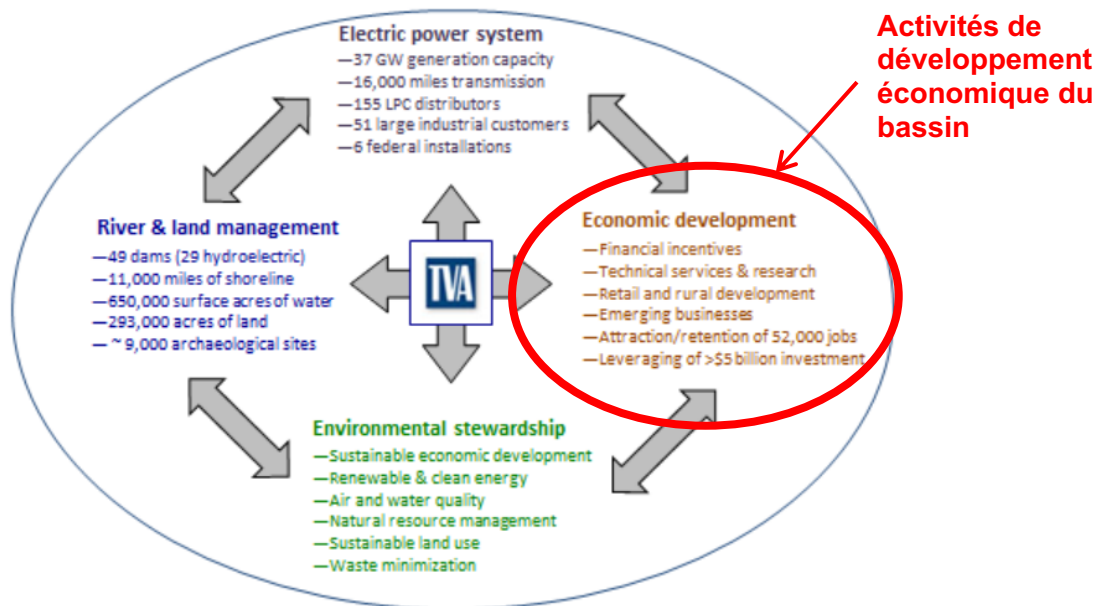
Le bassin de la rivière Tennessee est transfrontalier et regroupe 10 millions d'habitants dans 7 Etats américains (voir carte ci-dessous). Bien que ses actions soient détenues par le gouvernement fédéral, l'agence de bassin TVA fonctionne exactement comme une société privée et ne reçoit pas de subventions ou de fonds publics. En effet, la TVA autofinance ses opérations par la vente d'énergie et par l'émission d'obligations (TVA bonds): plus d'un milliard de dollars américains émis par an sans garantie souveraine explicite, avec un plafond légal de 30 milliards de US\$. Son objectif général est de rester neutre financièrement (sans but lucratif) et d'offrir de l'énergie bon marché ce qui attire des activités économiques et accroît l'emploi dans la région.

Dans les décennies suivant la Grande Dépression, la TVA est devenue principalement un service public d'électricité et a contribué à un fort développement socio-économique dans la région par l'électrification rurale et la fourniture d'énergie bon marché au secteur privé. Actuellement, la TVA fournit de l'énergie à environ 10 millions d'habitants, la vendant à 154 sociétés d'énergie locales, 5 clients directs industriels et institutionnels, et 12 sociétés territoriales.



De plus, la TVA contrôle les crues au moyen de 29 barrages hydro-électriques, dont les réservoirs et lacs favorisent les activités de loisirs et le tourisme. La TVA facilite la navigation sur ses cours d'eau ainsi que la gestion foncière et territoriale dans ses zones d'intervention. La gestion participative et durable de l'environnement est un mandat central de la TVA, tout comme l'énergie, le développement économique, et la gestion de l'eau et des terres (schéma des fonctions ci-dessous).

Missions et fonctions intégrées de la TVA



Economic Policy Institute

Développement socio-économique local et du secteur privé

Globalement, de nombreux organismes de bassins doivent relever le défi d'un meilleur engagement avec les communautés locales, le secteur privé, les investisseurs et financiers locaux et internationaux afin de créer un cycle vertueux d'investissements et de création d'emplois pour soutenir le développement durable du bassin. **À cet égard, les expériences passées et actuelles de la TVA en matière de développement économique régional, d'électrification, de développement communautaire et d'engagement des investisseurs via ses plateformes digitales pourraient être particulièrement inspirantes.**

Par son service de développement économique (tva.com/economic-development) qui compte plus de 50 collaborateurs, **la TVA fournit de l'assistance au développement économique aux gouvernements locaux,**

communautés rurales et sociétés privées. Au cours de l'exercice 2021¹², la TVA a contribué à créer ou à conserver près de 81 000 emplois - un record pour le Service de développement économique de la TVA - et à attirer plus de 8,8 milliards de dollars d'investissements dans le bassin de la rivière Tennessee. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'annonce récente par la Ford Motor Company de la création d'un important complexe de fabrication de véhicules électriques et de batteries dans l'ouest du Tennessee, près de Memphis - le plus grand investissement de développement économique de l'histoire du Tennessee. **Dans les 5 dernières années, TVA Economic Development a contribué à la création de 341'000 emplois et à 45,4 milliards de dollars d'investissement du secteur privé dans le bassin.**

La TVA sert de catalyseur au développement économique durable de la région et en particulier des zones rurales, en cohérence avec sa mission de gérance environnementale et bénéficiant directement de l'accès à une électricité fiable et à prix compétitif. Elle travaille avec des services publics locaux et d'autres partenaires stratégiques pour recruter de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements, offrant une variété d'incitations et de services pour attirer et retenir les entreprises et aider les communautés à profiter des opportunités de croissance économique. **Une plateforme digitale d'investissement à l'échelle du bassin (www.tvasites.com) propose une suite de services accessibles à tout moment dans le plan de développement d'une entreprise ou d'une communauté.**

Programmes de développement rural et communautaire

Les programmes de développement communautaire de la TVA jouent un rôle essentiel dans le développement économique du bassin de la Tennessee, notamment des programmes tels que *Rural Leadership Institute*, *Rural Certified Communities Program*, *Valley Workforce Institute*, *Young Talent Initiative*, *Community Livability* et *Valley Sustainable Communities* :

- Le **TVA Rural Leadership Institute** offre une formation aux professionnels du développement économique des communautés rurales du bassin de la Tennessee, y compris le développement de compétences ciblées dans des domaines tels que le leadership, l'efficacité organisationnelle et la communication.
- Le **TVA Rural Certified Communities Program** aide les communautés rurales du bassin à élaborer des stratégies et des budgets pour le développement économique, l'emploi ainsi que les initiatives locales en matière d'habitabilité. Les communautés qui suivent ce programme sont reconnues comme étant prêtes à la création d'emplois et à l'investissement, sur la base d'une évaluation de leurs efforts de planification stratégique organisationnelle, de leur efficacité opérationnelle (main-d'œuvre, sites et bâtiments) et d'autres critères.
- Le **TVA Valley Workforce Institute** aide les développeurs économiques à comprendre et à vendre leurs atouts en matière de main-d'œuvre et à relever les défis de la filière des talents dans l'économie actuelle. Cela inclut le développement de compétences ciblées dans des domaines tels que l'analyse et l'application

¹² https://s25.q4cdn.com/191816265/files/doc_news/2021/11/TVA-Board-Recognizes-Performance-Looks-to-Future-FINAL-111021.pdf

des données sur l'emploi, l'identification et la résolution des défis et des opportunités pour l'emploi dans le bassin et le développement de solutions pour la création d'emplois.

- Le **TVA Young Talent Think Tank** est un groupe de réflexion qui fournit en permanence des informations et des conseils à TVA Economic Development concernant les possibilités de renforcer le succès du réseau de jeunes professionnels (*Young Professionals in Economic Development*). Le Young Talent Cabinet/Think Tank aide à recommander, développer et mettre en œuvre des idées et des initiatives.
- La **TVA Community Livability Initiative** aide à cartographier et mettre en valeur les atouts des communautés dans le bassin de la TVA dans le but d'attirer la croissance économique et de mettre en évidence ses atouts pour attirer les talents. Elle aide les dirigeants locaux à se préparer, à disposer de produits et à comprendre leurs atouts en termes de main d'œuvre et d'habitabilité afin d'être compétitifs, de créer des emplois et d'attirer des investissements.
- Le **TVA Valley Sustainable Communities Program** est conçu pour aider les collectivités à évaluer les programmes durables existants, à cataloguer les actifs durables et à accroître les engagements futurs en matière de durabilité. Des subventions récompensent les initiatives de durabilité à l'échelle de la communauté, afin d'attirer des emplois et des investissements. De nombreuses entreprises ont choisi le bassin du fleuve Tennessee en raison de l'énergie propre, fiable et à faible coût de la TVA. Par exemple, en avril 2022, Envision, un leader mondial des batteries pour véhicules électriques, a annoncé la création de 2'000 emplois et un investissement de 2 milliards de dollars grâce aux programmes d'énergie renouvelable de la TVA.

Incitations économiques et financières à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois

La TVA offre une gamme d'incitations économiques et financières à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois, notamment par le Programme d'investissement du bassin (Valley Investment Program, VIP). Elle comprend des programmes de subvention à la performance pour les PME (Performance Grants), des fonds d'emprunt (Loan Funds) pour réduire les frais d'intérêt ou combler un manque de financement dans un projet, des crédits d'investissement, la couverture de dépôts de garantie ainsi que des subventions aux communautés et acteurs territoriaux pour développer des petites infrastructures (eau, énergie, routes, sites) dans le but d'attirer des entreprises et de créer des emplois (agriculture, industries, services).

- Subvention à la performance pour les PME. Par le programme **Performance Grant**, TVA investit dans des projets de développement économique compétitifs dans le bassin de la TVA. Les montants des cofinancements sont basés sur l'impact économique du projet sur cinq ans en fonction de l'investissement en capital, des emplois créés ou conservés, des salaires moyens, de la consommation d'énergie et de l'engagement en faveur de l'"énergie intelligente". Les incitations sont payées directement à l'entreprise en crédits sur cinq ans. La TVA a mis en place des processus et des procédures pour l'attribution des subventions, ainsi que des paramètres de performance pour déterminer si les objectifs du programme de subventions sont atteints.

- **Workforce+** est une option de subvention de performance qui permet à la TVA d'investir dans des projets de développement économique compétitifs, axés sur le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les montants du financement sont basés sur l'approbation du plan de développement de la réserve de talents de l'entreprise.
- Par le programme **InvestPrep**, la TVA verse des subventions aux acteurs territoriaux pour développer des sites pouvant accueillir de futures activités économiques (PME, agriculture etc.). Cela inclut des infrastructures locales dont l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, les routes d'accès, les mesures environnementales etc. La subvention de la TVA est de 60% et de US\$ 750'000 au maximum, la communauté ou collectivité territoriale devant cofinancer 40% des coûts.
- Par le sous-programme **Special Opportunities Counties Program** de subventions à l'intention des communautés vulnérables ou en difficulté, et notamment de la jeunesse, le TVA aide les petits projets de développement économique qui auront un impact sur les communautés ayant des besoins économiques plus importants.
- Fonds d'emprunt (TVA Loan Funds). Les petites et moyennes entreprises peuvent obtenir du financement auprès des fonds d'emprunt afin de stimuler la croissance de l'emploi et de susciter des investissements en capital. La TVA cherche ainsi à combler un manque de financement ou à réduire les coûts d'intérêt du financement du projet, augmentant ainsi ses chances de succès. Le montant maximal du prêt est de 3 millions de dollars et est déterminé principalement par le nombre d'emplois créés et la valeur des capitaux investis. La durée des prêts peut aller de cinq à vingt ans, en fonction des garanties.
- Crédit d'investissement (TVA Investment Credit). Le crédit d'investissement est un programme d'incitation au développement économique offert conjointement par TVA et les compagnies d'électricité locales participantes. Ce programme basé sur la performance subventionne les entreprises sous forme de crédit sur les factures mensuelles d'électricité, en lien avec leurs activités nouvelles ou élargies. La plupart des entreprises peuvent s'attendre à des économies de 15 à 30 % par an pendant la durée du contrat.
- Couverture des dépôts de garantie (TVA Security Deposit Coverage). Ce programme offre aux entreprises admissibles une alternative à l'immobilisation de capitaux précieux lorsqu'elles s'installent ou se développent dans le bassin de la Tennessee. Il est disponible pour les clients commerciaux et industriels nouveaux ou en expansion grâce à un partenariat entre TVA et les compagnies d'électricité locales participantes. Le programme permet de renoncer aux dépôts de garantie des compagnies d'électricité pour les clients admissibles pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Systèmes d'énergie, électrification, technologies innovantes et cybersécurité

Les premiers « champions » de la TVA ont défendu la vision selon laquelle le développement économique dépendait de la fourniture d'une électricité accessible et à faible coût. Ils ont donc travaillé à la fois sur la demande – en fournissant des appareils bon marché et un accès facile au crédit – et sur l'approvisionnement – avec le concept de production d'électricité centralisée par la TVA et de distribution décentralisée via les systèmes électriques municipaux et les coopératives électriques rurales, qu'ils ont connectés à l'aide d'un vaste réseau de transport d'énergie, assurant l'accès universel à l'électricité notamment dans les régions rurales.

Avec l'électricité, les villages et fermes pouvaient être équipés d'éclairage et d'appareils électroménagers modernes, ce qui rendait la vie des résidents plus facile et l'agriculture plus productive. L'électricité disponible a attiré de nouvelles industries dans la région, créant des emplois désespérément nécessaires. L'expérience de la TVA a ensuite été déployée ailleurs aux États-Unis grâce à des programmes d'électrification rurale à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, la TVA s'efforce de répondre à la demande future d'énergie plus propre et plus mesurée en développant des technologies innovantes, y compris la digitalisation. Cela comprend le transport électrique, les énergies renouvelables y compris le solaire, les technologies de stockage notamment pour libérer le potentiel de l'énergie solaire, les microréseaux et les mesures d'efficacité énergétique. **Face à l'augmentation constante des menaces à la cybersécurité globalement, TVA a récemment créé un centre de cybersécurité des opérations notamment dans l'énergie.**

En juin 2021, la TVA s'est associée à l'Université du Tennessee, au Laboratoire national d'Oak Ridge et à Techstars pour créer l'accélérateur « **Industries of the Future** » afin d'attirer des startups de haute qualité axées sur la résolution des défis environnementaux et économiques les plus pressants du monde. Au cours des trois prochaines années, l'accélérateur travaillera avec 30 startups qui utilisent l'énergie propre, l'intelligence artificielle, le big data, la cybersécurité, la monnaie numérique, la 5G et d'autres innovations pour transformer la société.

Mobiliser des financements, accroître la solvabilité et émettre des emprunts non souverains sur le marché obligataire (Bonds, Green bonds)

La TVA a pu au fil du temps améliorer sa solvabilité en augmentant et en stabilisant ses revenus et ses flux de trésorerie directement de ses opérations, et indirectement grâce à son programme de développement économique local. Présentement, la TVA est probablement le seul organisme de bassin au monde capable d'accéder directement aux marchés des capitaux, avec plus de 20 milliards de dollars d'obligations en circulation. La TVA vend quatre types d'obligations émises sur les marchés intérieurs et à l'étranger. Elles sont assorties d'une grande variété d'échéances (de moins d'un an à 50 ans), de modalités, de rendements et de monnaies différentes. Ces obligations sont mises à la disposition des investisseurs par l'intermédiaire de banques et de courtiers.

Une plate-forme digitale d'information financière (www.tva.com/investors) permet aux parties prenantes d'accéder facilement à des informations et à diverses actualités et événements pour les investisseurs, y compris les documents déposés par l'entreprise, les notations de crédit, les états financiers, les opportunités d'investissement telles que les obligations et autres instruments financiers innovants, le rapport ESG (durabilité environnementale, sociale et de gouvernance), etc.

Légalement, la TVA ne peut pas avoir plus de 30 milliards de dollars de dette en cours à la fois, et elle ne peut

émettre des obligations que pour financer son programme d'investissements ou refinancer la dette existante. La TVA est également légalement tenue de fixer ses tarifs d'électricité à un niveau suffisant pour rembourser sa dette. En raison de l'historique d'exploitation de la TVA et de son statut d'entreprise parrainée par le gouvernement, les titres TVA sont généralement très bien notés (AA + à AAA).

Même si les titres TVA ne comportent aucune garantie explicite du gouvernement américain, le TVA appartient au gouvernement et ses titres sont donc considérés comme moins risqués. Par conséquent, les rendements des obligations TVA sont généralement supérieurs à ceux des bons du Trésor mais inférieurs à ceux des obligations de sociétés. Par exemple, en 2017, la TVA a émis pour son secteur énergie un milliard de dollars américains d'obligations globales à 10 ans portant un taux d'intérêt de 2,875%.

Obligations vertes (Green Bonds)

En septembre 2021, la TVA a lancé une émission inaugurale d'obligations vertes de 500 millions de dollars, établissant un record pour le taux d'intérêt le plus bas jamais atteint par la TVA. Le produit de la vente financera l'investissement en capital de la TVA dans des projets d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, le développement de technologies avancées d'énergie propre et l'amélioration du système de transmission. Un projet solaire de la TVA dans le nord de l'Alabama et un projet de stockage d'énergie de la TVA dans l'est du Tennessee - tous deux faisant encore l'objet d'examens environnementaux détaillés - sont deux utilisations possibles du financement. Des instruments financiers similaires développés dans le cadre du *TVA Sustainable Financing Framework* soutiendront la mise en œuvre de l'objectif aspirationnel de TVA, à savoir des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050.

Les obligations portent un **taux d'intérêt nominal de 1,500%**, ce qui établit un record pour le taux le plus bas jamais atteint par la TVA sur un financement à 10 ans. Le précédent record de TVA sur une échéance de 10 ans avait été établi en 2012, avec un taux de 1,875%. Le taux bas record sur les obligations permettra à la TVA d'économiser plus de 15 millions de dollars en frais d'intérêts annuels par rapport aux obligations arrivant à échéance plus tôt en 2021.

L'offre d'obligations vertes de la TVA a attiré plus de 2 milliards de dollars en commandes initiales de la part de divers investisseurs, notamment des gestionnaires de fonds, des gouvernements d'États, des compagnies d'assurance et autres. *Bank of America Securities* a agi en tant qu'agent de structuration vert pour la transaction et en tant que co-chef de file. *Barclays, Morgan Stanley, RBC Capital Markets* et *TD Securities* ont également agi en tant que co-chefs de file pour la transaction.

Subventions croisées pour soutenir les missions moins lucratives

Des subventions croisées sont nécessairement sous-jacentes à l'accomplissement de la triple mission de la TVA. Son principal objectif lucratif est de fournir une énergie propre et fiable au coût le plus bas possible, mais de générer suffisamment de bénéfices pour subventionner sa deuxième mission de gestion environnementale

durable dans le bassin de la rivière Tennessee. Sa troisième mission – soutenir le développement économique et créer de nouveaux emplois et investissements dans la région, ou aider les entreprises à rester dans la région et à se développer – pérennise le programme de subventions croisées en générant de la croissance locale et des revenus pour la TVA (notamment par la vente d'énergie au secteur privé) dont une partie peut ensuite être réinvestie dans ses missions déficitaires.

Gérance environnementale durable et participation publique

La gestion durable de l'environnement est un mandat central de la TVA, tout comme l'énergie et le développement économique (les trois E). Selon le rapport¹³ TVA 2020 sur le développement durable récemment publié à la TVA a réduit sa production de carbone de près de 60% au cours des 15 dernières années en augmentant la production d'électricité de sources non émettrices de carbone, dont l'énergie nucléaire, hydroélectrique et solaire. Cette année, TVA a l'objectif de dépasser 60% de son électricité provienne d'une production sans carbone. **Le mandat de gestion environnementale de la TVA est mis en œuvre par l'adoption de politiques, de stratégies et de programmes, qui font tous un large usage de la digitalisation, notamment:**

- **Politique environnementale** pour la gérance et la conformité environnementale, l'innovation technologique et un portefeuille croissant d'énergies renouvelables.
- **Plan de ressources naturelles** concernant la gestion par TVA des ressources biologiques, culturelles et hydriques; l'aménagement du territoire et des réservoirs pour les loisirs; et l'engagement du public.
- **Plan d'action pour l'adaptation au changement climatique** afin d'identifier les impacts possibles, d'évaluer les conséquences potentielles et la capacité d'atténuer le changement climatique et de planifier les actions d'adaptation.
- **Plan de ressources intégré** pour évaluer et décider comment TVA peut répondre à la demande future d'électricité de manière nouvelle et innovante, en tenant compte des coûts, des facteurs environnementaux, de la fiabilité, des réglementations et de l'efficacité énergétique.
- **En 2018, TVA a publié son premier rapport ESG** (environnemental, social et de gouvernance)

Energie solaire. Comme les organismes de bassins ouest-africains cherchent à étendre et à diversifier leurs sources d'énergie renouvelables, des leçons peuvent être tirées de la politique d'expansion de la TVA dans la production d'énergie solaire, fournissant plus de 1,3 GW d'énergie grâce à des accords récents avec des promoteurs privés pour développer 484 MW en 2019, et en 2018 au Tennessee (150 MW) et en Alabama (227 MW) pour fournir le centre de données de Facebook avec des sources d'énergie 100% renouvelables.

Qualité de l'eau et surveillance des eaux souterraines. La TVA a une longue histoire de surveillance des conditions de qualité de l'eau dans les réservoirs, ainsi que des ruisseaux et des rivières qui s'y jettent, pour comprendre la santé des ressources aquatiques et maintenir des informations à jour sur les conditions actuelles et les tendances des réservoirs. La TVA surveille la qualité des eaux souterraines depuis des décennies.

¹³ www.tva.com/environment/environmental-stewardship/sustainability/sustainability-report

Cependant, suite à un incident de contamination majeur dans une centrale au charbon de la TVA, une nouvelle règle fédérale de 2015 établit un processus spécifique pour surveiller, enquêter et résoudre tout problème d'eaux souterraines. Le processus nécessite une surveillance des eaux souterraines à travers plusieurs phases: échantillonnage de référence, surveillance de détection et surveillance d'évaluation.

Contrôle des crues. On estime que les opérations de contrôle des crues de la TVA (par l'intermédiaire du Centre de prévisions hydrologiques de la TVA) permettent d'économiser chaque année dans le bassin environ 300 millions de dollars en dommages. En 2019, la rivière Tennessee a gonflé en raison du mois de février le plus humide de l'histoire : les 49 barrages de TVA ont pu stocker suffisamment d'eau pour **éviter des dommages estimés à 1,6 milliard de dollars US**. Au cours de l'exercice 2021, la TVA a géré une autre année de précipitations supérieures à la normale dans le bassin de la rivière Tennessee, contribuant à **éviter environ 170 millions de dollars de dommages dus aux inondations**.

Questions à poser au Panel d'experts de la TVA (à compléter)

Questions sur les activités de développement économique de la TVA

- Quelles sont les 3 ou 5 leçons apprises les plus importantes de l'expérience de TVA Economic Development pour catalyser l'entrepreneuriat et les emplois dans le bassin ? Quelle serait leur pertinence pour les OBTs ouest-africains, et notamment pour la plateforme de financement incitatif et de proximité de l'OMVS en cours d'élaboration ?
- Comment sont financées les activités de TVA Economic Development : subventions aux communautés et au secteur privé, frais de fonctionnement du service (plus de 50 employés) ?
- Comment prendre en compte les intérêts locaux dans l'induction d'un développement durable des communautés locales et du secteur privé ?
- Comment créer une plateforme digitale réunissant investisseurs, promoteurs de projet et acteurs territoriaux ? Quels sont les enseignements de la plateforme numérique TVASites ?
- Sur la base de l'expérience de la TVA, comment des programmes de développement rural couplés à des incitations économiques et financières peuvent renforcer la mission centrale de développement intégré des OBTs ouest-africains comme l'OMVG et l'OMVS ?
- Comment structurer ces incitations pour que les programmes de développement rural soutiennent la durabilité sociale et environnementale, l'inclusion et la résilience climatique ?

Questions sur le financement des investissements de la TVA

- Quels ont été les facteurs de succès pour que la TVA puisse émettre des obligations (Bonds) pour financer ses investissements ? Quels enseignements pour les OBTs ouest-africains ?
- L'OMVG est en train d'élaborer un Plan d'investissement conjoint transfrontalier et multisectoriel composé de projets lucratifs et des projets moins rentables. Et à travers l'initiative de financement Blue Peace, l'OMVG va accéder aux marchés financiers pour le financement de ce plan. Par rapport à votre expérience quels conseils ou suggestions donneriez-vous à l'OMVG afin de lui permettre de mieux gérer les risques et les obstacles éventuels ?
- L'OMVG observe que la TVA jouit de 2 avantages majeurs pour son financement : (i) La TVA détient des biens (actifs/patrimoine) en tant qu'agent du Gouvernement des États-Unis, (ii) La TVA détient l'autorité de fixer les tarifs de vente de l'électricité à ses clients, et les revenus de l'électricité de la TVA doivent couvrir son service de la dette. Sans ces 2 dispositifs, est-ce que la TVA aurait pu directement accéder aux marchés financiers et y émettre des obligations sur les marchés financiers ?
- Nous comprenons (sauf erreur de notre part) que les titres de créance de la TVA ne bénéficient pas de la garantie du gouvernement des États-Unis alors que la TVA a le statut d'agence fédérale "U.S. Agency". Quel rôle de « prêteur/garantisser en dernier ressort » joue le Gouvernement des États-Unis dans le mécanisme de financement (émission d'obligations) de la TVA ?
- Dans le contexte actuel, les biens (actifs/patrimoine) de l'OMVG sont détenus par les Etats membres de l'OMVG, et non par le Haut-Commissariat de l'OMVG. Selon vous, quelles sont les limites, avantages et inconvénients de ce modèle de gouvernance pour une organisation de développement de bassin ?

Questions sur la planification et la gestion intégrée des ressources du bassin de la rivière Tennessee

- Les échanges avec la TVA pourraient être utiles pour l'élaboration du Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) de l'OMVG et le renforcement des capacités surtout en termes d'enrichissement des idées sur les questions critiques relatives à l'analyse du nexus eau-énergie-agriculture-environnement, ainsi qu'au processus de modélisation de la gestion des ressources des trois bassins de l'OMVG :
 - Comment la TVA assure-t-elle la collecte de données sur les ressources en eau ?
 - Comment la TVA assure-t-elle la robustesse du processus de prise de décision concernant l'allocation des ressources en eau aux différentes demandes en eau ?
 - Le bassin versant de la vallée du Tennessee partage-t-il des ressources en eaux souterraines avec les bassins versants voisins ? Si oui, comment la TVA aborde-t-elle leur gestion commune ?
 - Comment la TVA évalue/améliore-t-elle la résilience des infrastructures hydrauliques face aux risques climatiques ?

CB/15.08.22

Annexe 3 : Liste des acronymes

FEWS	Flood Early Warning Systems (Systèmes d'alerte précoce en cas d'inondation)
GWH	Geneva Water Hub
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
NRC	U.S. Nuclear Regulatory Commission (Commission de réglementation nucléaire des États-Unis)
NWS	U.S. National Weather Services (Services météorologiques nationaux des États-Unis)
OBV	Organisme de bassin versant
OMVG	Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PED	Pôle Eau Dakar
DDC	Direction du développement et de la coopération Suisse
TVA	Tennessee Valley Authority